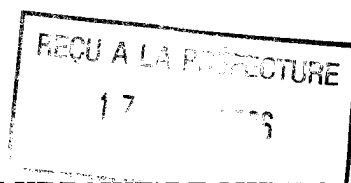


Service instructeur
Direction Générale des Services
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 4^e/88-06

Service consulté



**PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DE MULHOUSE
AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE
POUR LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES**

Résumé : *Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine de Mulhouse, seraient éligibles à une subvention départementale : 9 opérations de logements aidés, pour un montant total de 202 400 €, au titre de l'aide à l'acquisition foncière.*

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine a créé l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour être l'instrument financier de la rénovation urbaine. Celle-ci concerne les quartiers d'habitat dégradés classés en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

A Mulhouse, le programme de rénovation urbaine concerne six sites classés Zones Urbaines Sensibles : Mertzau-Wagner, Bourzwiller, Quartiers Anciens, Coteaux, Drouot et Porte du Miroir.

Le projet global réparti sur 5 ans (2006-2010) comprend toutes les opérations liées au logement social et au renouvellement des quartiers : démolition-reconstruction, rénovation, équipements et aménagements publics...

Les engagements des partenaires financeurs sont contractualisés dans la convention partenariale pour la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine de Mulhouse (2006-2010) signé par le Conseil Général du Haut-Rhin le 1^{er} juin 2006.

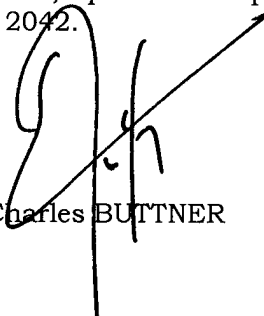
La part départementale s'élève à 9,3 M. €, répartie sur 5 ans. L'une des interventions départementales est l'aide à l'acquisition foncière pour la réalisation de logements aidés, en droit commun.

Rappelons que cette aide est de 2 300 € par logement produit dans la limite de 16 logements par immeuble.

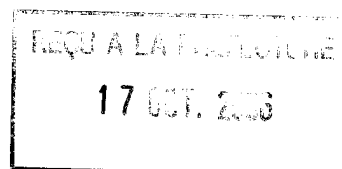
9 opérations qui ont obtenu la décision de financement de l'ANRU sont proposées dans le présent rapport (tableau joint). Elles seraient éligibles à l'aide départementale pour un total de 202 400 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- Sur les subventions d'aide à l'acquisition foncière, qui sont à prélever sur le programme H023, chapitre 204, natures 20417 et 2042.



Charles BUTTNER



ANRU

**AIDES DEPARTEMENTALES A L'ACQUISITION FONCIERE POUR LA REALISATION
DE LOGEMENTS SOCIAUX**

CHAPITRE 204 - NATURE 20417

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	NOMBRE DE LOGEMENTS CREEES OU REHABILITES	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (soit 2 300€ par logement/terrain)
MULHOUSE HABITAT	Mulhouse	30 rue de la Passerelle	Immeuble	10	10	23 000 €
MULHOUSE HABITAT	Mulhouse	41 rue d'Ilzsch	Immeuble	6	6	13 800 €
MULHOUSE HABITAT	Mulhouse	29 rue des Serruriers	Immeuble	1	1	2 300 €
MULHOUSE HABITAT	Mulhouse	40 rue Nordfeld	Immeuble	4	4	9 200 €
MULHOUSE HABITAT	Mulhouse	2 rue de Vieux Thann	Immeuble	3	3	6 900 €

CHAPITRE 204 - NATURE 2042

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	NOMBRE DE LOGEMENTS CREEES OU REHABILITES	NOMBRE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (soit 2 300€ par logement/terrain)
SOMCO	Mulhouse	rue de Turkheim, rue Tuilerie, rue St-Nazaire	Terrain	27 logts répartis sur 9 bâtiments	27	62 100 €
DOMIAL HFA	Mulhouse	rue Franklin, Filature	Immeuble	8	8	18 400 €
SAFC	Mulhouse	2 rue Mutterer	Terrain	18	16	36 800 €
SAFC	Mulhouse	rue de Soultz, rue Gunsbach	Terrain	13	13	29 900 €

TOTAL GENERAL

202 400 €